
DESTINATAIRES : Tout le personnel du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITRICE : Nancy Loisel, chef du service de l'administration du personnel, de la rémunération, des avantages sociaux et des systèmes d'information de gestion

DATE : 19 mai 2026

OBJET : **Congés fériés bancaqués**

Changement important : La date limite de prise des congés fériés pour les employés de la FIQ est désormais fixée au 30 juin.

Nous vous rappelons également que, conformément aux dispositions locales applicables, nous procédons annuellement — au terme de la période de référence prévue, le 30 juin, au paiement des congés fériés bancaqués qui n'auraient pas été utilisés.

Les dispositions locales des différentes conventions collectives prévoient entre autres, à la matière 11, la possibilité d'accumuler en banque un maximum de 5 congés fériés qui doivent être écoulés au plus tard le 30 juin à chacune des années.

	APTS - FIQ SCFP – SNS – Pharmaciens et Sages-femmes
Accumulation/banque de férié	Maximum 5 congés fériés
Date limite pour écouler les fériés en banque	30 juin
Date de paiement des fériés bancaqués	6 août

Nous vous rappelons l'importance de planifier la prise de ces congés selon les délais prévus. Si vous êtes dans l'impossibilité de les planifier, ils seront donc monnayés aux dates mentionnées ci-dessus.

De plus, nous tenons aussi à préciser que le férié de la fête nationale ne peut être devancé, mais pourrait être repris ultérieurement si la personne était en congé annuel.

Merci de votre collaboration.

NL